

Présente :

Une nouvelle loi

DE VIEUX PRÉJUGÉS

*Pour combattre les idées reçues sur la
prostitution*



Présentation de la nouvelle loi

La loi française n° 2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, est une révolution dans la lutte contre la prostitution.

En effet, pendant 76 ans, la loi française a pénalisé les personnes prostituées. Aujourd'hui, elle fait de la **France le cinquième pays européen à sanctionner les clients**. Désormais, tout est fait pour protéger les personnes prostituées au moment même où on interpelle ceux qui exploitent leur précarité.

Le Mouvement du Nid est convaincu que le seul moyen pour lutter contre le proxénétisme et la traite des humains, est de s'attaquer à leurs intérêts financiers, soit à la demande.

Cette nouvelle loi permettra d'obtenir des résultats similaires à ceux obtenus par la fermeture des maisons closes. Cette mesure avait permis de limiter le phénomène.

À terme de comparaison, prenons deux pays ayant adopté des stratégies différentes :

- En France (abolitionniste), il y a 37 000 personnes prostituées et 500 réseaux condamnés chaque année.

- En Allemagne (réglementariste), il y a 300 000 personnes prostituées et 3 500 « bordels légaux ».

La prostitution sur Internet reste cependant l'un des plus grands défis, alors que depuis 15 ans, la prostitution de rue est en déclin.

La législation va fournir une nouvelle mesure en interdisant aux fournisseurs d'accès français d'héberger des offres de nature proxénète, toutefois de nombreux réseaux utilisent des fournisseurs étrangers.



Abolir le système prostitueur

PROSTITUTION

« C'EST LE PLUS VIEUX MÉTIER DU MONDE ? »



**Alors, quand
est-ce qu'on
évolue ?**

Marie 2016
PRAD 2016

La prostitution est toujours une violence

**MOUVEMENT
DU NID
FRANCE**

Abolir le système prostitueur

La prostitution n'a pas toujours ni partout existé :

Dans les sociétés primitives sans monnaie la prostitution est inconnue.

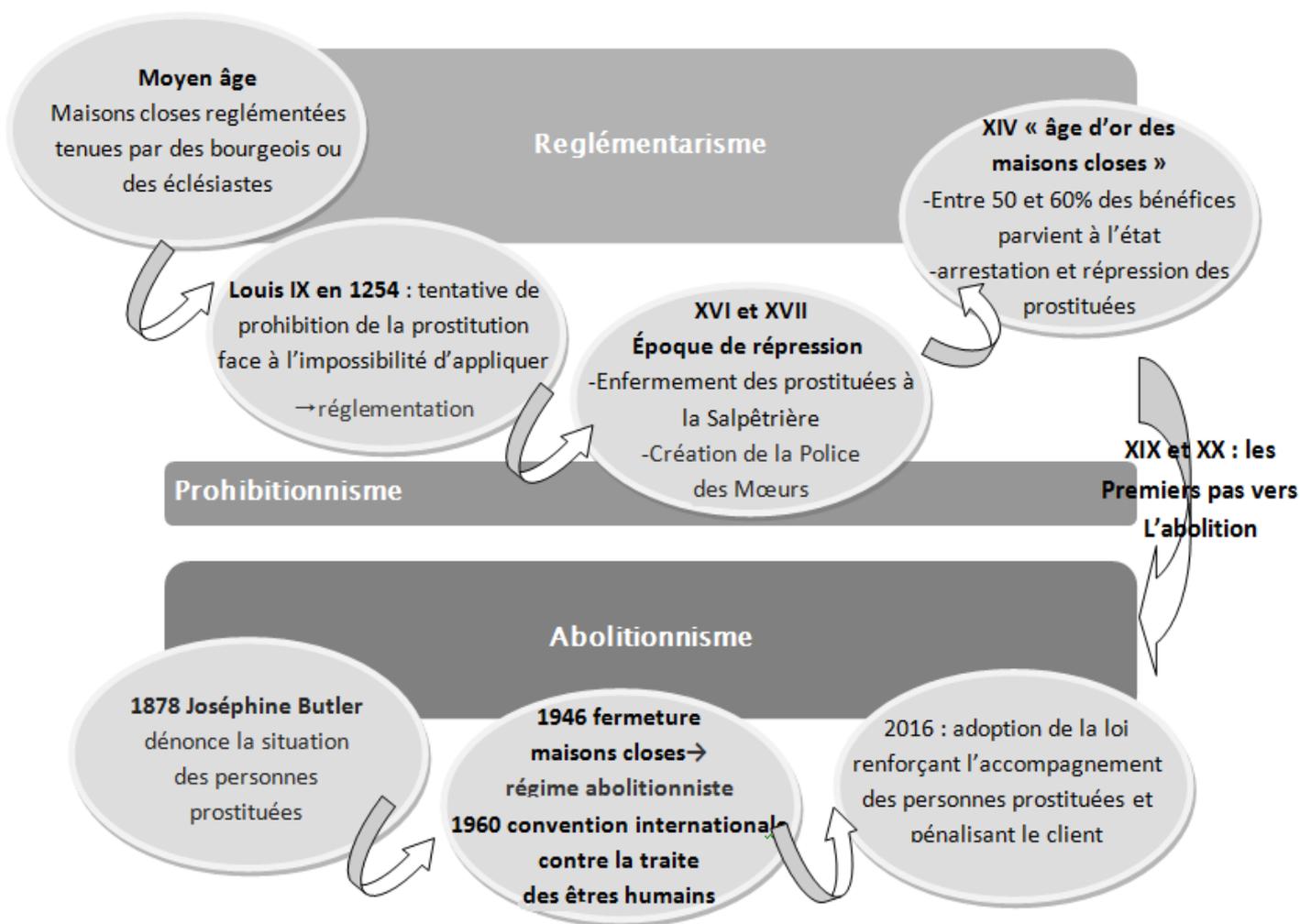
Dans l'Antiquité la prostitution revêtait une dimension sacrée → aucun rapport avec le système prostitutionnel actuel

L'institution de la prostitution : cadrage, réglementation et répression :

Au Ve siècle avant J-C, à Athènes, création des **dicterions**, premières maisons closes réglementées → source de revenus pour la commune et l'Etat

En 180, le Romain Marcus invente la **mise en carte** → fichage qui frappe les prostituées d'infamie.

La France et ses différents régimes

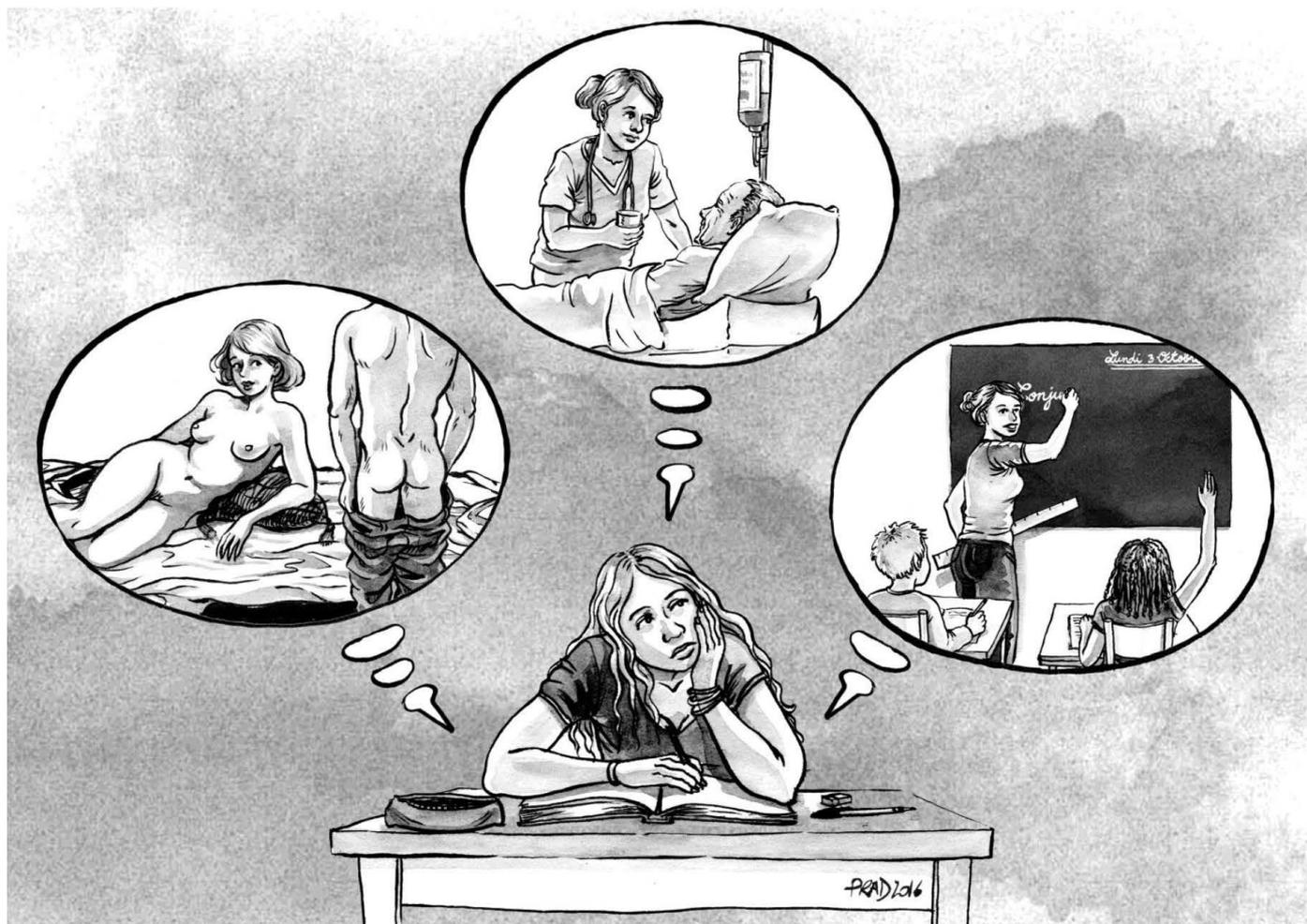


La France a connu les trois régimes juridiques en matière de prostitution, preuve de l'évolution des mentalités.

Mais quand bien même la prostitution serait « le plus vieux métier du monde », est-ce une raison pour l'accepter ?

PROSTITUTION

« ELLES L'ONT CHOISIE ? »



**Et toi, tu
rêvais à quoi
enfant ?**

Maïen 2016
PRAD 2016

La prostitution est toujours une violence

**MOUVEMENT
DU NID
FRANCE**
Abolir le système prostitueur

Prostitution = Un choix ?

Beaucoup de personnes entrent dans la prostitution en étant **mineures**.

L'entrée dans la prostitution débute majoritairement avant 18 ans : **moyenne 13-14 ans**¹

Violences multiples : terroir favorable à une entrée dans la prostitution ?

Entrée dans la prostitution = **sous contraintes** psychologiques, sociales, familiales, économiques, culturelles ou par manipulations affectives.

Une étude² de 2003, réalisée dans 9 pays auprès de 854 personnes prostituées, relève que :

- 59% ont subi de la maltraitance dans leur enfance
- entre 55% à 90%, ont été victimes d'agressions sexuelles dans l'enfance dont 63% avec en moyenne 4 auteurs pour chaque enfant

Entrée dans la prostitution = **Par choix ? Par choix individuel ?**

-> **NON** = c'est une **LIBERTÉ FICTIVE**

Les prostituées peuvent souffrir d'un sentiment de honte et de traumatismes d'où un **MUTISME ET un DENI** de leur vécu (semblable à celui d'autres victimes de violences).

L'enquête de Mélissa Farley révèle aussi que 68 à 80 % des personnes prostituées, interrogées en 2003, ont vécu un état de stress post traumatique.

LE TAUX DE SUICIDE

des personnes prostituées est

12 x PLUS élevé

que celui de la population générale



Chiffres prouvant la vulnérabilité des personnes prostituées dont les **PROXÉNÈTES** (se revendiquant aujourd'hui « managers du sexe ») et les **CLIENTS** abusent en se dédouanant des conséquences de la prostitution.

Dans la prostitution, ni y'a-t-il pas plutôt confusion entre liberté et libéralisme ?

La liberté de la personne étant réduite à la liberté du commerce...

Ce n'est pas par choix, mais par absence de choix que les personnes se prostituent³

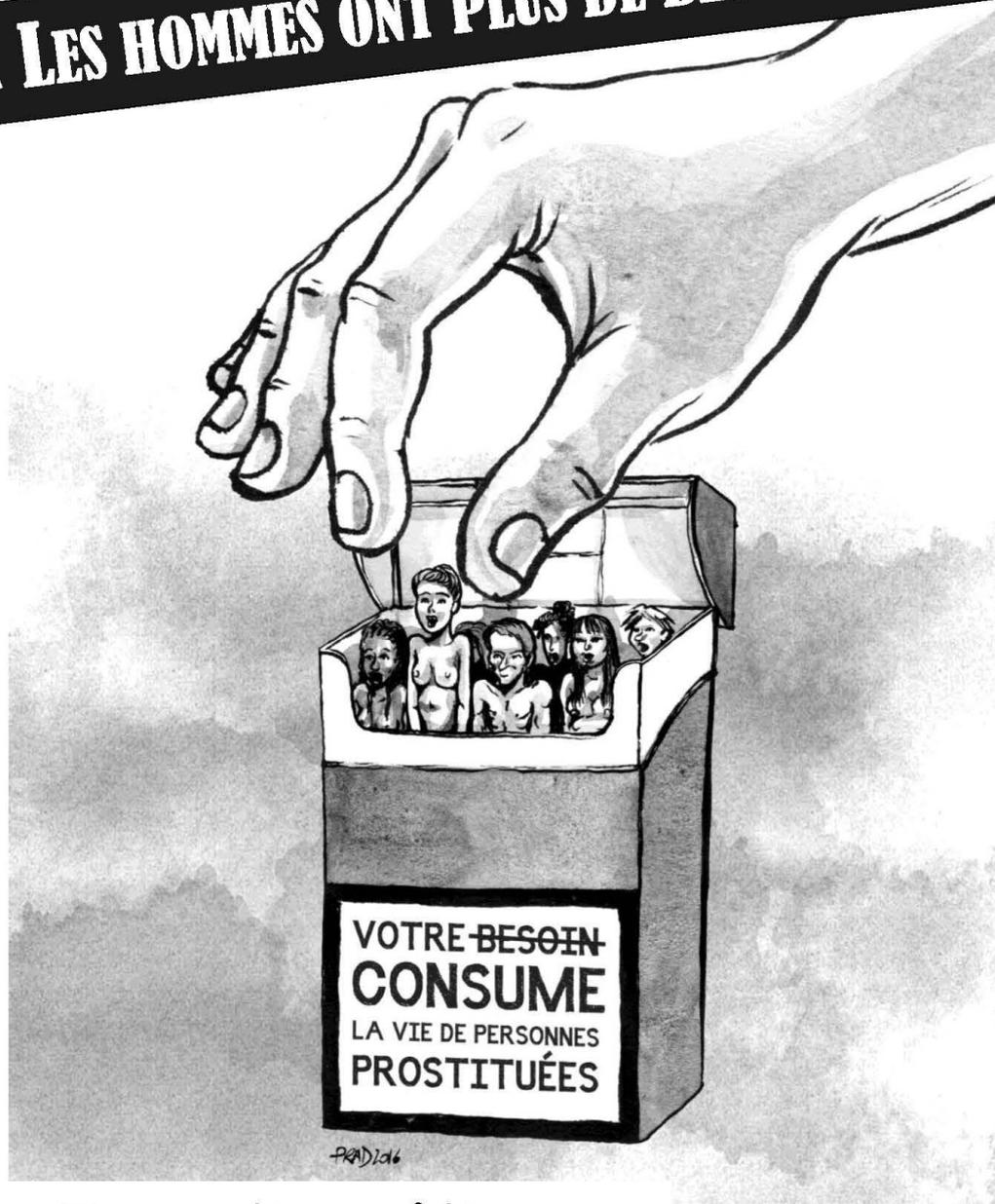
¹ Melissa Farley *Prostitution and trafficking in Nevada: making the connections* (2007).

² Op cit

³ Mathieu Lilian (2003). On ne se prostitue pas par plaisir. *Le monde diplomatique*

PROSTITUTION

« LES HOMMES ONT PLUS DE BESOINS ? »



**Ton clientélisme
nuit gravement
à leurs santés**

Marion 2016
PRAD 2016

La prostitution est toujours une violence

Qui sont les clients ?

Monsieur « Tout le Monde » → tout âge, toute classe sociale, toute nationalité confondues

En France un homme sur six avoue avoir été client :

Portrait du client : Seul ? Pervers sexuel ? Ayant des problèmes relationnels ?

- 61% des clients sont des hommes mariés ou en couple⁴
- 56% des clients affirment avoir eu plus d'une partenaire sexuelle dans l'année écoulée⁵
- « Hommes ayant du mal à nouer des relations avec des femmes et caractérisés par une certaine anxiété »⁶

Les raisons justifiant le clientélisme :

Besoins sexuels irrépessibles des hommes nécessitant satisfaction immédiate ?

« Il n'y a pas de besoins sexuels ni de désirs irrépessibles mais plutôt des sujets ayant du mal à gérer leurs pulsions et la frustration » (Suzanne Képès et Philippe Brenot).

Assouvir les fantasmes qui n'ont pas de lieu dans le couple

Clivage entre 2 catégories des femmes : « la putain » qui est sexuelle et « la mère » qui est pure → carcan du désir féminin et des relations sexuelles.

Le clientélisme comme moyen d'asseoir son pouvoir

Il s'agirait pour certains de retrouver la traditionnelle domination masculine : « *leur principale motivation est qu'ils ne respectent pas -et ne veulent pas respecter - les femmes. Ce qu'ils veulent c'est le pouvoir* »⁷ Directeur d'un organisme en charge de stages à destination des clients condamnés, dans l'Etat de l'Oregon.

Le client et la loi :

La nouvelle loi, reconnaissant la **violence inhérente à la prostitution**, vise la lutte contre le système prostitutionnel et s'attaque à la demande :

- Amendement du client et proposition de participation à un stage de sensibilisation aux réalités de la prostitution
- Développement de la prévention auprès des jeunes questionnant le devenir client et les processus d'entrée dans la prostitution

1 500 € d'amende
pour le client

3 500 € d'amende
en cas de récidive

45 000 € d'amende
+ trois ans de prison

Si le ou la prostitué(e) est mineur(e)

110 000 € / an

C'est le revenu moyen que rapporte une seule prostituée au proxénète

⁴ Globalisation, sex trafficking et prostitution the experiences of migrant women in Ireland

⁵ Commercial sexuality in sex in sweden : on the Swedick sexual life, S. A. Mansson 1998

⁶ Prostitution, Money, and Love Cecilie Høigård, and Liv Finstad

⁷ Hom prostitution works, J. Parker 2004

PROSTITUTION

« CELA ÉVITE LES VIOLS »



**Et toi, serais-tu
prêt à te sacrifier ?**

Marie 2016
PRAD 2016

La prostitution est toujours une violence

**MOUVEMENT
DU NID
FRANCE**

Abolir le système prostitueur

Non, la prostitution n'évite pas les viols :

Au contraire, la prostitution agit comme une invitation à la violence sexuelle en confortant l'idée que le corps de l'autre, notamment le corps féminin, est un objet public que tout homme peut légitimement s'approprier.

Légaliser la prostitution, ce serait réduire viols et violences sexuelles ?

Nevada, état réglemmentariste = **deux fois plus de viols** que dans l'État de New York = **quatre fois plus** que dans l'ensemble des États-Unis⁸.

→ La prostitution légale produit l'effet inverse en faisant la **promotion de l'exploitation sexuelle des femmes**.

→ La prostitution ne prévient donc pas le viol.

Les motivations qui animent le violeur et le client sont-elles identiques ?
Qu'est ce que cautionne le clientélisme ?

Légaliser la prostitution, ce serait protéger les personnes en situation de prostitution ?



(Enquête Proscost : Estimation du coût économique et social de la prostitution en France Mai 2015)

Légaliser la prostitution, ce serait reconnaître que toute prostitution est consentie ?

« *La prostitution est imposée à plus de 90 % à des femmes et des hommes d'origine étrangère victimes d'une des plus immondes pratiques qui puisse exister : la traite des êtres humains*⁹ ».

Exploitation sexuelle = violences sexuelles

Prostitution ≠ sexualité

⁸ Melissa Farley *Prostitution and trafficking in Nevada: making the connections* (2007).

⁹ Guy Geoffroy, rapporteur de la mission parlementaire de 2011 sur la prostitution.

PROSTITUTION

« UN MÉTIER COMME UN AUTRE ? »



**C'est la crise,
qu'attends-tu ?**

Marion 2016
PRAD 2016

La prostitution est toujours une violence

**MOUVEMENT
DU NID
FRANCE**

Abolir le système prostitueur

Prostitution un métier comme un autre ?

* Le terme "métier" profite aux proxénètes, en leur accordant une respectabilité... beaucoup moins aux personnes prostituées (pour elles c'est une activité provisoire)

* Aux PAYS-BAS, en ALLEMAGNE, en AUSTRALIE, la prostitution prétendue volontaire est un **METIER reconnu par la loi**.

Argument avancé : L'illégalité expose les travailleurs-ses du sexe à des formes d'esclavage.

Le service sexuel est donc considéré comme un service domestique ou hospitalier.

En Australie et aux Pays-Bas, un bilan accablant :

→ Développement florissant de l'industrie du sexe, des bordels, du secteur clandestin.

→ Maintien du crime organisé.

→ Maintien de la prostitution des mineurs et du trafic d'êtres humains

Un métier banal ? Ou activité dangereuse ?



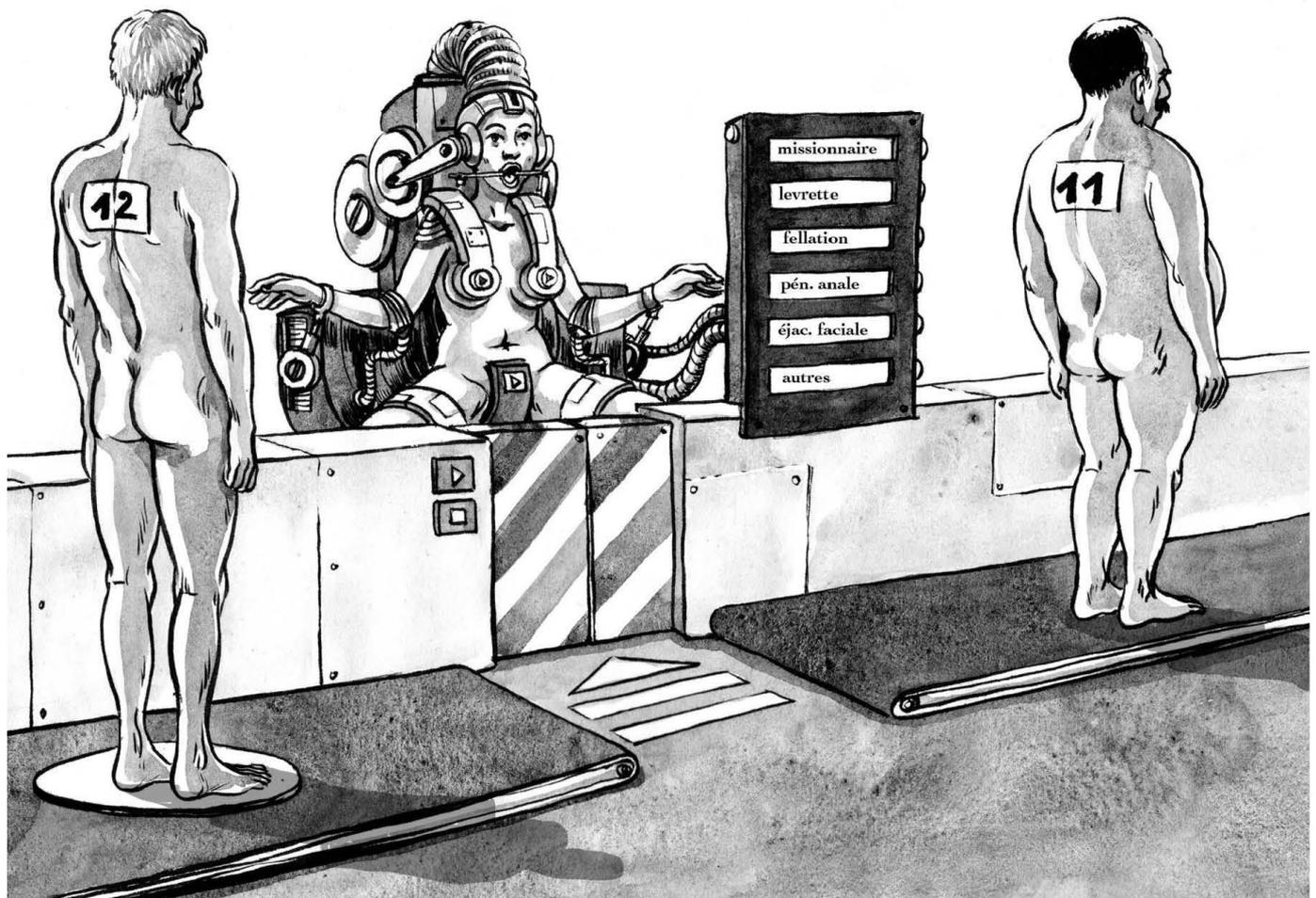
(Enquête Proscost : Estimation du coût économique et social de la prostitution en France Mai 2015)

La banalisation de l'exploitation sexuelle en plein développement, est présentée comme une manière de " Briser les tabous " dans un milieu qui excelle dans les faux-papiers, les prête-noms et globalement dans l'irrespect des droits.

La réglementer, ne serait-ce pas nier la violence inhérente à la prostitution ?

PROSTITUTION

« IL FAUT ROUVRIER LES MAISONS CLOSES ? »



**Penses-tu pouvoir
encaisser jusqu'à 35
passes par jour ?**

*Marie 2016
PRAD 2016*

La prostitution est toujours une violence

**MOUVEMENT
DU NID
FRANCE**

Abolir le système prostitueur

Fermeture tardive des maisons closes :

En France leur fermeture ne sera effective qu'en 1946 alors que plus d'une cinquantaine de pays les supprime avant 1940.

→ Les maisons closes demeurent **une éternelle tentation** pour l'opinion publique et certains de nos politiques.

Tentatives de réouverture :

Michèle Barzach, ancienne ministre de la santé RPR (1990), **au nom de la lutte contre le sida.**

Françoise de Panafieu, UMP, en 2002, **au nom de l'ordre public.**

Arguments sanitaires : réels et suffisants ?

Les bordels ont d'abord été fermés en raison de la nullité de l'argument de « santé publique ».

Dès les **années 20** : dénonciation de **l'insuffisance des contrôles médicaux** vécus davantage comme un **moyen de contrôle.**

La santé se réduit-elle à l'absence d'IST ?

La santé dans la prostitution... mais pour qui ? Pour protéger la prostituée ou le client ?

Proxénétisme et traite absents dans les bordels ?

Une étude sur le bilan de 10 ans de réglementarisme en Allemagne relève que :

– L'octroi des droits promis aux travailleurs-ses du sexe n'ont été qu'un **paravent pour masquer le cadeau fait au lobby proxénète** → recherche permanente du **profit** (tarif low cost, soldes et happy hours) même **en dépit des désirs et droits des prostituées**¹⁰

– Présence des réseaux dans le secteur légal → augmentation de la traite à des fins de prostitution depuis la réglementation : **de 11 % (1^{ère} année) à 70 % (en 5 ans) d'après le chef de la police allemande** ¹¹

¹⁰ n° 178 de la revue Prostitution et société : « Bordels, l'envers du décor »

¹¹ Op cit.

Edito :

La loi française du 13 avril 2016 visant à sanctionner les clients renforce la lutte contre le système prostitutionnel. Elle a aussi pour objectif l'accompagnement des personnes prostituées dans un parcours de réinsertion sociale.

Ceci est une révolution dans la promotion du régime abolitionniste en Europe qui fait de la France le cinquième pays à pénaliser le client.

A cette occasion, le Mouvement du Nid a créé l'exposition « **Une nouvelle loi, de vieux préjugés** » afin de sensibiliser le plus grand nombre aux problématiques prostitutionnelles. En effet, le Mouvement du Nid est convaincu que l'un des moyens pour faire évoluer les mentalités est l'information et la réflexion.

« Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit. » Lacordaire



Délégation de l'Hérault

2 rue Germain

Hôtel de Gérone

34000 MONTPELLIER

 04 67 02 01 23

 <http://www.mouvementdunid.org/>

 Mouvement du Nid 34

 languedocroussillon-34@mouvementdunid.org